



Conférence du 19 avril 2007

« Union Européenne et développement durable »

Initiée par l'association HUMANIS en collaboration avec l'université Marc Bloch de Strasbourg (ITI-RI), la dernière conférence du cycle des « Rencontres Solidaires : Union Européenne et Pays en Développement » sur le thème « **Union européenne et développement durable** » s'est déroulée à l'Institut de Traducteurs, d'Interprètes et de Relations Internationales (ITI-RI) à Strasbourg. avec l'intervention de M.Debois, et M.Delcour

Devant un auditoire d'environ 70 personnes (étudiants, universitaires, fonctionnaires internationaux, associations,...), la conférence, animée par le responsable de la section Relations internationales de l'ITI-RI M.Bouzar, a permis à messieurs Debois de la Commission Européenne et Delcour de la Direction Régionale de l'Environnement de définir les défis du Développement durable, aux niveaux français et européen.

INTERVENTION DE M.DEBOIS

M.Debois débute son intervention en expliquant que l'environnement était peu présent dans les documents stratégiques européens.

Il existe trois instruments d'aide au développement :

- les instruments de coopération au développement,
- le Fonds Européen de Développement pour les pays d'Afrique, de Caraïbes et du Pacifique,
- et les instruments d'aide humanitaire.

Il existe également sept instruments thématiques qui incluent les thèmes de l'environnement, la sécurité alimentaire et les acteurs non gouvernementaux.

Selon lui, il y a deux approches concernant l'environnement et le développement : l'approche « mainstreaming » et l'approche « thematic ».

L'approche « mainstreaming » consiste à imposer le respect de l'environnement dans tous les secteurs de coopération de l'Union Européenne avec les Pays en Développement puisque ce sont les PED qui subiront les pires effets du changement climatique.

Selon lui, le nouveau défi en ce qui concerne l'aide au développement est l'aide financière. Ce n'est plus de l'aide sectorielle où l'Union Européenne intervenait dans tel et tel secteur de son choix : désormais, l'argent est remis au gouvernement du pays aidé pour qu'il définisse les secteurs prioritaires. Cependant, ce système ne peut fonctionner que dans les pays qui présentent une stabilité politique et une capacité de gestion suffisante.

En revanche, l'approche « thematic » est nouvelle et se base sur l'expérience acquise dans les programmes et les initiatives antérieures. L'objectif du programme est le respect des objectifs du millénaire du développement. Les engagements sont basés sur divers textes notamment le « Consensus Européen sur le Développement », les programmes sur l'eau et sur l'énergie et le sixième plan d'action environnemental. L'avantage de cette approche est que les priorités sont définies globalement, les programmes sont fixés sur le long terme et le financement est plus flexible. En 2004, un plan d'action sur le changement climatique a été adopté.

Selon M.Debois, le développement et l'environnement sont extrêmement liés puisque les ressources naturelles, les sources d'alimentation des populations et les menaces naturelles affectent encore plus les populations vulnérables.

INTERVENTION DE M.DELCOUR

Selon M. Delcour, la problématique du développement durable consiste en la façon dont on prend en considération les générations futures. Par conséquent, pour les administrations et les collectivités, les mesures prises en faveur du développement durable sont délicates car beaucoup de citoyens pensent tout d'abord à eux et à leurs besoins immédiats avant de se soucier des besoins futurs.

Un cadre constitutionnel est présent dans les traités européens et le Président Chirac l'a fait entrer dans la constitution française. Ce cadre prévoit le droit de vivre dans un environnement équilibré et favorable à la santé et un droit d'accès aux informations sur l'environnement, le devoir de préserver l'environnement, le devoir de réparer les dommages commis, le principe de précaution. Les responsables politiques doivent promouvoir un développement durable.

Après avoir exposé le cadre constitutionnel, M. Delcour a expliqué le concept de l'« empreinte écologique », c'est-à-dire évaluer l'impact du développement humain sur

la planète. L'indice utilisé met en relation le niveau de pollution de chaque pays et le nombre de planètes qu'il faudrait pour supporter cette pollution. Cet indice montre que le niveau de vie actuel des pays développés ne permet pas de vivre avec une seule planète terre pour supporter le degré de pollution engendré. La conclusion en est : soit on pollue peu et on vit pauvre, soit on vit correctement mais on pollue considérablement la planète. Il faut donc trouver un mode de vie qui concilie bien-être et respect de l'environnement.

Plusieurs acteurs doivent intervenir pour une mise en place du développement durable : les élus et les administrations, les entreprises, les associations, les scientifiques. Cependant, chacun des acteurs a en tête une problématique qui influencera sa position sur l'environnement. Les préoccupations principales de ces acteurs varient : pour les élus et les administrations, il faut satisfaire en priorité les électeurs et les citoyens ; pour les entreprises, il s'agit de satisfaire les clients ; pour les associations de défense des droits des consommateurs, il s'agit de satisfaire les consommateurs et les scientifiques défendent parfois des intérêts particuliers.

M. Delcour a ensuite présenté les enjeux du développement durable. Ils varient selon que l'on se place au niveau global (comme c'est le cas des agences internationales du type FAO, OMS, ONU et de l'Union Européenne qui a créé de nombreux textes de réglementations), national (transposition des directives, évaluation), régional (planification) ou local (vie de la cité, projets). Pour mettre en œuvre ces enjeux, il faut créer des « profils environnementaux » et lancer des débats publics ; il faut développer une communication ciblée, trouver des relais compétents pour expliquer les réalités aux citoyens, et faire des diagnostics sur l'environnement qui soient légitimes et fiables. Pour prendre des mesures en faveur du développement durable, il faut cumuler différents ressorts: les moyens financiers (impôts, taxes et budgets), les moyens humains compétents, les procédures administratives, la gouvernance, la recherche, la communication et l'information.

M. Delcour a ensuite exposé quelques exemples d'actions en faveur du développement durable :

- intervenir par le marché : les fournisseurs d'énergie doivent faire réaliser des économies d'énergie à leur client.
- intervenir par la planification de l'urbanisme : pour éviter des effets néfastes sur l'environnement, la préoccupation environnementale doit être prise en compte en amont du montage des projets. Les décideurs reconnaissent souvent les problèmes environnementaux et acceptent d'intégrer des solutions innovantes à leurs projets d'urbanisme mais ils ne trouvent pas toujours ces solutions.

- intervenir par la maîtrise de l'énergie dans les bâtiments : On vise ici la consommation de chauffage.

Le comportement du citoyen affectera l'environnement par la réduction de sa consommation d'énergie.

- intervenir en utilisant l'empreinte écologique : ce qui produit le plus de CO2 se retrouve dans la consommation de chauffage, l'utilisation des 4x4 et gros véhicules, la pollution produite par l'utilisation des avions court courrier et les voitures.

M.Delcour a terminé son intervention en présentant les atouts et les faiblesses de la région Alsace en matière d'environnement. L'Alsace est riche en biodiversité et en voies d'eau ce qui favorise le transport fluvial. Néanmoins, les nappes sont polluées, les prairies ont disparu, 40% des espèces animales sont en voie de disparition et les transports ne sont pas maîtrisés.

Chacune des deux interventions a été suivie de questions de la part de l'auditoire, permettant de lancer un débat entre chercheurs, étudiants, responsables associatifs et fonctionnaires français et européens sur les enjeux du développement durable.